

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

République du Congo
*Unité*Travail*Progrès*

=====

**DISCOURS DE MADAME LA MINISTRE DU
TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT A
L'OCCASION DE LA CONFERENCE DE PRESSE
RELATIVE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION CLIMAT
BASSIN DU CONGO ET DU FONDS BLEU POUR LE
BASSIN DU CONGO**

=====

Brazzaville le 12 avril 2018, Hôtel LEDGER PLAZA MAYA-MAYA

Mesdames et Messieurs,

La République du Congo organise le 25 avril 2018 à Brazzaville au Centre International de Conférences de KINTELE, le Sommet des Chefs d'Etat de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC), avec comme invité spécial, Sa Majesté MOHAMMED VI, Roi du Maroc.

Ces assises de Haut niveau seront précédées par une rencontre des Ministres prévue le 24 avril 2018 dont l'objectif est d'examiner les dossiers à soumettre aux Chefs d'Etat.

Après avoir fait le bilan des activités de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo depuis un an, le Sommet visent de façon globale l'endossement par les Chefs d'Etat des outils politiques (cas du projet de Déclaration à transmettre aux Chefs d'Etat), techniques (cas des programmes sectoriels de l'économie bleue) et opérationnels (cas de la création de l'Unité de démarrage et du lancement du Dossier d'Appel d'Offre pour la réalisation de l'étude de préfiguration : étude des organes du fonds, Statut, règlement intérieur, les produits financiers du fonds) nécessaires à l'accélération de l'opérationnalisation des deux instruments, afin de passer

rapidement à l'action, conformément à l'esprit de la Déclaration de Marrakech et de l'après Accord de Paris.

Avant de continuer mon propos, permettez-moi de vous rappeler que la Déclaration de Marrakech fut adoptée le 16 novembre 2016 à Marrakech par les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains à l'issue du Sommet de l'Action en faveur d'une co-émergence du continent. Cette rencontre de haut niveau était organisée en marge de la 22^{ème} Conférence des Parties (COP22) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, à l'initiative de **Sa Majesté MOHAMMED VI**, Roi du Maroc.

Outre la Déclaration, le Sommet de Marrakech avait débouché sur la création de trois commissions dédiées à :

- la région du Sahel, présidée par la République du Niger
- la région du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo.
- les Etats Insulaires, présidée par la République des Seychelles.

Chaque Commission a pour rôle de coordonner tous les projets/programmes et initiatives visant à concilier lutte contre les changements climatiques et développement économique.

Le prochain Sommet de Brazzaville s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre de cette Déclaration, entérinée par la 28^e Assemblée de l'Union Africaine tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis Abeba en Ethiopie. Il succède aux rencontres ministérielles organisées à Oyo en mars 2017, Brazzaville en octobre 2017, Bonn en marge de la COP23 en novembre 2017 et Rabat en mars 2018.

Mesdames, Messieurs,

De manière spécifique, le Sommet de Brazzaville vise les objectifs principaux suivants :

- s'approprier la Commission Climat Bassin du Congo et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo pour une croissance inclusive en Afrique Centrale et de l'Est ;
- susciter un ensemble d'engagements pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'Unité de démarrage du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;

- adopter la Déclaration des Chefs d'Etat sur l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Le Sommet de Brazzaville regroupera plus de 100 participants. En plus de la République du Congo, les autres pays concernés par le champ d'intervention de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu seront représentées à un haut niveau. Il s'agit des pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Ouganda, RCA, RDC, Sao Tomé & Príncipe, Rwanda, Tanzanie, Tchad et Zambie.

Y prendront également part, les organisations de la société civile, les représentants du secteur privé, des représentants des coopérations bilatérale et multilatérale et plusieurs dizaines d'experts internationaux.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer mon propos, je me permets de rappeler que le Bassin du Congo constitue la deuxième réserve de forêts denses et humides du monde. Il abrite notamment des tourbières, réserves naturelles contenant des quantités très importantes de carbone. Libérées par des activités anthropiques, ces quantités de carbone, en se mélangeant avec l'oxygène de l'air, produisent du CO₂, gaz à effet de serre, responsable du réchauffement de la planète.

D'où l'intérêt pour la Communauté internationale d'investir massivement dans la protection et la gestion durable de ces tourbières conformément aux dispositions de l'Accord de Paris. Celles-ci exigent que tout soit fait pour que la température de la planète ne dépasse pas 2°C.

Ces tourbières tropicales, les plus importantes au monde d'une superficie de 145 500 km² avec 30 milliards de tonnes de carbone contenu dans son sous sol, fait que le Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical au monde et abritant le premier réseau hydrographique en Afrique, se présente plus que jamais comme une solution incontournable à la lutte contre les changements climatiques.

Ce territoire qui, contenant en outre 10% de la biodiversité mondiale, verra se développer un nouveau modèle développement visant à concilier lutte contre les changements climatiques et développement économique, conformément à l'engagement pris par les Chefs d'Etat à travers la Déclaration de Marrakech.

Cette vision de l'éco économie ou économie verte a été rappelée et réaffirmée par la Déclaration de Brazzaville, adoptée par les Ministres présents à Brazzaville lors de la troisième réunion de l'initiative mondiale sur les tourbières, que la République du Congo a eu l'honneur d'abriter les 21, 22 et 23 mars derniers.

Pour développer cette nouvelle économie, intégrant l'économie bleue, nous avons besoin de financements adéquats qui prennent en compte la dimension de la lutte contre la pauvreté en faveur des populations riveraines des forêts, des étendues d'eau et des rivages, qu'il s'agisse des océans et des mers, des côtes, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines.

C'est la vocation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

Cet outil financier, il faut le rappeler, a pour objectifs de mobiliser les ressources nécessaires auprès des contributeurs et investisseurs, en vue du financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable et à la promotion de l'économie bleue dans son champ d'intervention.

Au vu de l'enjeu que ce Sommet de Brazzaville représente pour l'avenir du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo de la Commission Climat du Bassin du Congo, c'est pour moi l'occasion de solliciter les médias présents dans cette salle à plus de promotion et de communication sur cet événement, afin que la Communauté internationale entende le cri des pays du Bassin du Congo, notamment leur engagement dans la lutte contre les changements climatiques en lien avec le développement économique, le développement des entreprises vertes, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce qui est le cas par exemple, des populations riveraines des tourbières des Lac Télé et Lac Tumba.

Après la COP 23 à Bonn en Allemagne, le One Planet Summit à Paris et le Sommet de l'Alliance Solaire Internationale à New Delhi, le Sommet de Brazzaville contribue à la promotion de la finance climatique, de l'économie verte et de la diplomatie

environnementale non seulement dans le Bassin du Congo, mais également dans le monde.

Je vous remercie de votre attention.

Arlette SOUDAN-NONAUT